



Paris, le 02 septembre 2022,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix payés aux producteurs : il est plus qu'urgent d'appliquer la loi EGAlim 2 dans son intégralité !

Après des mois de renégociations, une sécheresse historique et des coûts de production qui continuent d'augmenter, les agriculteurs tirent la sonnette d'alarme.

Le comité de suivi des relations commerciales qui s'est tenu hier a été marqué à nouveau par le cynisme de certains distributeurs et de leurs représentants. La FNSEA et Jeunes Agriculteurs ne peuvent que déplorer fortement ce comportement honteux, qui plus est, dans une période extrêmement compliquée pour le monde agricole.

La solidarité entre tous les acteurs qui était de mise durant la période COVID est aujourd'hui absente des relations commerciales, malgré la signature de la charte d'engagement mi-mars. La FNSEA et JA souhaitent que chacun prenne conscience que nous sommes à la veille de ruptures en rayons qui dépasseront l'épisode de la moutarde. Les volumes de produits agricoles risquent de manquer massivement, en raison, d'une part, de la poursuite de la décapitalisation dans le secteur bovin (- 2% à nouveau en juillet 2022) et d'autre part, des arrêts laitiers à cause d'un prix du lait insuffisant, les éleveurs étant confrontés au manque de fourrages et à l'explosion des charges. Il faut que le prix du lait augmente jusqu'à la grande distribution pour couvrir les besoins des producteurs et des industriels. Cela passe donc par une application de la loi EGAlim 2 et de la construction du prix en marche avant : la contractualisation amont puis la (re)négociation aval.

La prise en compte des coûts de production est une urgence vitale pour les producteurs. Rien que sur l'énergie, les hausses jamais atteintes sur les marchés de l'électricité et du gaz sont extrêmement préoccupantes et vont amputer très clairement les comptes d'exploitation de toutes les entreprises à chaque maillon.

Nous dénonçons, par ailleurs, que les distributeurs attendent parfois 4 à 6 mois pour mettre en œuvre les hausses partielles qu'ils concèdent aux industriels.

Enfin, alors que les distributeurs se plaignent eux-mêmes de problèmes logistiques et de la pénurie de chauffeurs, ils osent encore facturer des pénalités logistiques abusives pour retards de livraison ou livraisons partielles. Celles-ci sont pourtant encadrées par EGAlim 2, avec une doctrine très claire de la DGCCRF. Des sanctions dissuasives doivent être appliquées et les noms des enseignes doivent être mis sur la place publique par l'État !

Que faut-il de plus pour que les opérateurs comprennent l'urgence de la situation ? Les agriculteurs sont à genoux après cet été éprouvant. L'alimentation des Français mérite un sursaut à la hauteur de l'enjeu de notre souveraineté alimentaire !

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – christine.claudon@reseaufnsea.fr – 07 60 47 44 52

JA : Gaëtan Labardin - glabardin@jeunes-agriculteurs.fr - 06 68 66 15 83